



# Communiqué

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Le Collège universitaire de Saint-Boniface et l'Université du Manitoba renouvellent leur contrat d'affiliation

Le 19 mars 2008, le Bureau des gouverneurs de l'Université du Manitoba (l'Université) et celui du Collège universitaire de Saint-Boniface (le Collège) ont adopté une version renouvelée de leur contrat d'affiliation, qui est en vigueur dès maintenant.

L'Université du Manitoba et le Collège universitaire de Saint-Boniface sont affiliés depuis 1877, l'année où l'Université a été fondée. D'ailleurs, le Collège, qui célèbre son 190<sup>e</sup> anniversaire en 2008, était un des collèges fondateurs de l'Université. Le contrat d'affiliation précédent existait depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1972. Le nouveau contrat, dont le langage est plus pertinent au contexte d'aujourd'hui, tient compte de changements qui se sont manifestés dans les deux établissements depuis la dernière entente.

Mme Emöke Szathmáry, rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba, fait preuve d'enthousiasme en ce qui concerne le nouveau contrat d'affiliation. « L'Université du Manitoba est fière de son affiliation de longue date avec le Collège universitaire de Saint-Boniface. Cette entente encourage et facilite les études dans les deux langues officielles du Canada. Elle permet l'offre de programmes d'étude en anglais et en français ici-même au Manitoba. Cette affiliation a toujours été et demeurera fort avantageuse pour la population manitobaine », souligne Mme Szathmáry.

Selon la rectrice, Mme Raymonde Gagné, « le Collège universitaire de Saint-Boniface est heureux du partenariat qu'il vient de renouveler avec l'Université du Manitoba. Cette affiliation regroupe les forces des deux établissements et permet aux étudiantes et aux étudiants manitobains d'accéder à une plus grande variété de programmes d'étude dans les deux langues officielles. »

Le Collège offre des programmes de premier cycle en arts, en sciences, en éducation, en service social et en administration des affaires ainsi que des programmes de maîtrise en études canadiennes et en éducation. Les diplômes sont décernés par l'Université du Manitoba. Le contrat d'affiliation permet aux étudiants et aux étudiantes des deux établissements de suivre des cours sans contraintes aux deux endroits.

-30-

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :

M. Stéphane Dorge  
Secrétaire général  
Collège universitaire de Saint-Boniface  
204-233-0210, poste 318

M. Jeff M. Leclerc  
Secrétaire général  
Université du Manitoba  
204-474-6167